Catal. Journeux N° 11439. Alexandre
Case FRC 13428

SOMMES-NOUS LIBRES,

OU

NE LE SOMMES-NOUS PAS?

Si nous ſommes libres, nous pouvons parler.

Si nous ne ſommes pas libres, il faut le devenir.

La première des loix, est de respecter les loix. La rigueur des châtimens n'est qu'une vaine ressource imaginée par des petits esprits, pour substituer la terreur à ce respect qu'ils ne peuvent obtenir.

J J. ROUSSEAU, Économie politique.

A Paris, chez tous les marchands de nouveautés.

THE NEWBERRY LIBRARY

A Paris, chez tous les marchands de nouveautés.

SOMMES-NOUS LIBRES

OU

NE LE SOMMES-NOUS PAS ?

Si nous ſommes libres, nous pouvons parler.

Si nous ne ſommes pas libres, il faut le devenir ;

Après les vaines diſputes de religion & les ſéditions inutiles de la ligue & de la fronde, la France était retombée dans cet état d'abattement d'où l'excès des malheurs pouvait ſeul la tirer. Le ſang avait coulé à grands flots avant & depuis la révocation de l'édit de Nantes, & ce ſang précieux avait été verſé ſans opérer le bonheur du peuple ; on ne voyait plus, il eſt vrai, le monſtre féodal, élever ses mille têtes, & avilir la nation ; mais la puiſſance plus concentrée, était toute entière confiée à une cour

corrompue. Les miniſtres ſe livraient impunément à tous les excès ; celui qui oſait ſe dire *le ſouverain du peuple*, exerçait ſon tyrannique pouvoir, & prétendait inſolemment que ce pouvoir venait de dieu ; les princes & les courtiſans engraiſſés des ſueurs du pauvre, épuiſaient encore les tréſors de la cour, & contractoient la dette immenſe à laquelle nous avons du le commencement de la révolution. La philoſophie naiſſante était étouffée ; dire la vérité était un crime ; & l'on répondait aux immortels principes de la liberté par une captivité perpétuelle ou par des aſſaſſinats juridiques. Enfin le voile a été déchiré, & le peuple a repris fièrement ſes droits. Sa ſouveraineté a été proclamée ſolemnellement, la république a été fondée, & le gouvernement repréſentatif, ſeul praticable dans un grand état, a été établi. Les députés d'un peuple libre ont été chargés de lui donner des loix.

Ne jamais attenter aux droits impreſcriptibles de l'homme, a du être leur premier ſerment ; établir des inſtitutions qui puſſent comprimer le gouvernement & favoriſer les membres de la cité a du être leur premier devoir ; faire le bonheur d'une grande nation, a du être le vœu le plus doux de leurs cœurs.

Le peuple Français était esclave depuis douze ſiècles ; ſon éducation était vicieuſe, ſes mœurs corrompues ; il fallait le rendre véritablement libre, il fallait établir une inſtruction qui donnât à ſes enfans les vertus républicaines, il

fallait régénérer les mœurs par l'exemple & la perſuasion, & non à la manière de Chaumette par les vexations & les injuſtices. Le peuple Francais n'avait jamais eu qu'une obéiſſance ſervile ; il fallait le rendre indépendant, ſans le faire dévenir licentieux, & ne lui inſpirer du reſpect que pour des loix ſanctionnées par lui-même. Les finances avaient été dilapidées de la manière la plus ſcandaleuſe, le pauvre avait été écraſé ſous le poids des impôts arbitraires ; il fallait établir un nouveau ſyſtème de finance, & payer les dépenſes de la république avec les fonds provenant du domaine de l'état, appelé par les anciens *ærarium* : la république pouvait ainſi ſolder ſes nombreuſes armées, & favoriſer les progrès des ſciences & des arts, ſans s'abreuver du ſang du peuple. Tels étaient les devoirs que s'étaient impoſés les repréſentans du ſouverain en commençant leurs auguſtes fonctions. Le desir de remplir ces devoirs a exiſté dans leurs cœurs, je n'en doute pas. L'ont ils pu ? Le peuvent-ils dans ce moment ? Voilà les queſtions que je vais diſcuter.

Quand un état eſt bouleverſé par un changement ſubit, les ambitieux s'emparent preſque toujours du pouvoir. Les citoyens, délivrés tout à coup du joug de l'eſclavage, ſe croient tous des légiſlateurs. Chacun vent donner un plan de conſtitution ; les idées les plus abſurdes obtiennent le ſuffrage populaire par leur ſingularité. C'eſt alors que le ſcélérat adroit profite des paſſions des patriotes aveuglés. Il les fait

agir en tous sens pour parvenir à son but. Tantôt ami des systêmes exagérés, tantôt partisan des mesures insuffisantes, il profite secrétement des erreurs de ses concitoyens, & s'élève peu à peu à la puissance suprême, souvent aussi affreuse à la tribune que sur le trône. Le peuple égaré s'enthousiasme pour un homme; sa popularité excessive effraye les législateurs; l'autorité se concentre, & la terreur s'établit. Les ambitieux ne paraissent qu'un moment dans le vaste champ de l'intrigue; & plus leur succession est rapide, plus le gouvernement est vicieux. Après plusieurs factions, la justice & la vertu reprennent quelquefois leur empire; c'est l'orsque le peuple lassé de divisions & instruit par ses erreurs, cesse enfin d'élever les hommes pour ne s'attacher qu'aux principes; c'est lorsque les législateurs secouent le joug de la crainte, & reconnaissent que s'ils impriment la terreur aux citoyens, ils en sont frappés eux mêmes les premiers. Les représentans du peuple n'ont donc pu sauver leur patrie des calamités inséparables d'une grande révolution. Le moment est-il venu de rendre au peuple le bonheur, et la liberté ? C'est ce que je vais examiner.

Après plusieurs factions successives & désastreuses, une seule avait surnagé sur la mer de l'opinion. Le despotisme paraissait inébranlable, & il a été renversé; tout était disposé pour asservir le peuple, & la raison du peuple a prévalu. Le sang a inondé le sol Français, est-

il tems qu'ils ceſſe de couler ? Les citoyens ſont inſtruits par cinq années de révolutions ; les continuateurs du tyran n'ont plus la confiance de la cité : vainement oſeraient-ils élever encore une voix inſolente, vainement voudraient-ils relever le trône et l'échafaud, le peuple les a maudits, & le néant les reclame. C'eſt donc dans ce moment, que la liberté publique, & la liberté civile qui en eſt inſéparable, doivent être établies en France. Les moyens qui doivent être employés pour opérer cette heureuſe révolution, vont être l'objet de ma diſcuſſion.

Dans toute aſſemblée nationale, la lumière naît du choc des opinions. Si la liberté de parler eſt interdite, le peuple ceſſe d'être éclairé ſur ſes intérêts, & le champ eſt ouvert à l'ambition. Que d'exemples ne pourrais-je pas citer pour appuyer ce principe qui ne peut être réfuté en politique ? Le peuple pourra-t-il jamais oublier que lorſque *Couthon* propoſa la loi ſanguinaire du 22 prairial, ſix des repréſentans osèrent ſeuls élever la voix contre cet attentat aux droits ſacrés de l'homme & aux principes de juſtice conſacrés dans tous les gouvernemens. Poutra-t-il oublier que cet acte ſublime de vertu mérita à ces courageux députés l'honorable haine du tyran, & qu'ils étaient proſcrits pour avoir oſé une ſeule fois émettre un vœu libre dans le ſein de la convention ? Pourra-t-il oublier que des repréſentans fidèles ont été, pendant un an, plongés dans une honteuſe ſtupeur ; qu'ils frémiſſaient tous à l'aſpect de Robeſpierre, & qu'ils étaient obligés de chercher

dans la nuit, des asyles secrets pour se dérober à ses poursuites ? Pourra t-il oublier que ceux qui osaient invoquer sa souveraineté inaliénable auraient péri sur l'échafaud ?

Après tant d'exemples frappans, le peuple ne doit-il pas demander à grands cris la liberté illimitée des opinions de ses représentans ? Si les membres de la convention avaient joui d'une ombre de liberté, ils se seraient sans doute opposés à cette foule d'institutions liberticides qui ont été détruites avec le trône de Robespierre.

Représentans du Peuple, c'est à vous que je m'adresse ; c'est pour vous que je parle ; c'est pour vous soustraire aux assassins que vous craignez de punir, que j'élève ma voix. Nos droits sont liés aux vôtres ; & vous ne pouvez être opprimés, sans que nous soyons opprimés nous-mêmes. L'assassinat d'un représentant vertueux est un deuil pour la patrie ; sa perte est une calamité publique ; son sang réclame la vengeance de tous les hommes libres. Si vous n'établissez point, par une loi immuable, la liberté de vos opinions, tremblez ; les principes de justice que vous proclamez aujourd'hui dans la convention, vous conduiront à l'échafaud dans six mois. Il est beau sans doute de mourir pour sa patrie ; mais une mort qui entraîne la perte de l'état, est un crime dans un représentant du peuple. Conservez-vous donc pour ce peuple dont vous avez la confiance ; mettez enfin au nombre de vos devoirs les plus sacrés, de *décréter votre sûreté*. Si vous différez, la crainte fera bientôt taire la vérité, &

vous vous trouverez abandonnés par ce même peuple qui maintenant vous soutient. Vous l'avez vu, depuis la révolution, l'intrigue a presque toujours obtenu la faveur populaire; défiez-vous de sa marche oblique, & reprenez le caractère imposant que vous devez avoir si vous vous respectez vous-mêmes.

Quoique la minorité de la convention semble vouloir rétablir le système odieux de Robespierre; j'ose le dire, les opinions de la minorité doivent être respectées (1). Le crime seul mérite la vengeance légale du peuple; la pensée & la parole doivent être inviolables. Le seul apologiste

---

(1) En Angleterre, c'est-à-dire, dans le gouvernement le plus vicieux, la minorité est religieusement respectée. Jamais le prince n'osa faire arrêter les membres de l'opposition : et on les vit impunément dire les vérités les plus dures aux agens du gouvernement & au tyran même. Tout le monde sait qu'en 1769, sous le ministère des lords Manssfield & Bedford, les papiers pnblics étaient pleins des écrits véridiques & énergiques de *Junius*, & qu'on n'osa ni inquiéter l'imprimeur de *l'avertisseur*, ni faire des recherches pour découvrir l'auteur anonime. Le peuple de Londres est aussi jaloux de ses vains droits, que s'ils lui assuroient la liberté, le lord maire qui est son chef marche presque égal au roi. Un peuple dont le gouvernement est tyrannique pourrait-il donc se vanter de parler plus librement qu'un peuple de républicains.

de la tyrannie doit être puni. Repouſſez les faux raiſonnemens par des raiſonnemens ſolides, & les vaines déclamations par des loix ſalutaires. L'empire de la raiſon eſt le ſeul qui doive exiſter chez un peuple libre.

Il eſt donc évident que la liberté des opinions eſt le ſeul moyen de faire connaître au peuple ce qui eſt vrai ; il eſt donc prouvé que ſans cette précieuſe liberté, le gouvernement paſſerait aux mains des intrigans & deviendrait oppreſſif comme celui des rois, ou qui plus eſt encore, comme celui de *Robeſpierre* ; il s'agit actuellement de trouver le mode de garantie, & cet objet eſt aſſez important pour meriter pluſieurs jours de diſcuſſion dans la convention nationale ; je voudrais que perſonne ne pût être pourſuivi pour ſon opinion, à moins qu'elle ne fût évidemment contre-révolutionnaire, encore faudrait-il définir d'une manière très-claire & très-préciſe ce qu'on entend par *contre-révolutionnaire* ; *Robeſpierre*, *Hébert*, *Chaumette* & tous les ſcélérats de même eſpèce ne manquaient pas d'appeller ainſi tous les hommes dont les idées politiques s'écartaient des leurs, & cette dénomination ridicule par elle-même, mais atroce par ſes effets, aſſurait toujours un triomphe révoltant aux impudens calomniateurs qui ne ceſſaient de la prodiguer. Le même abus de mot ſe renouvellerait d'une façon auſſi funeſte, ſi la loi à ce ſujet pouvait encore être interprétée ; les légiſlateurs doivent donc s'attacher à la ſimplifier & à la préciſer avec tant de ſoins & de méditation que le plus habile

ſuppôt de la chicane faſſe d'inutiles efforts pour y trouver un double ſens ; il faut déclarer qu'on entend par *contre-révolutionnaire* ce qui exprime poſitivement le deſſein odieux de nous donner un maître, ce qui excite, d'une manière directe à l'inſurrection contre la repréſentation nationale & les autorités conſtituées, & à la déſobéiſſance aux loix exiſtantes. Le provocateur au trouble eſt, ſelon moi, un grand criminel, & l'on ne ſaurait employer trop de ſévérité pour le contraindre au ſilence ou punir ſes provocations. Mais je ne penſe pas qu'il faille ranger dans la claſſe des êtres puniſſables celui qui fait des obſervations raiſonnées & prudentes ſur les décrets ; nous feſons tous partie de l'état, & rien au monde ne peut nous ôter le droit d'exprimer notre penſée ſur ce qui nous paraît vicieux ou contraire à l'intérêt général ; il exiſte une différence trop ſenſible entre les obſervations bien intentionnées & les diſcours incendiaires pour qu'il ſoit difficile de faire à ce ſujet une loi clairement explicative ; on honore le franc républicain qui, bravant les préjugés établis, vient en plein ſénat dénoncer les vices du gouvernement ; on mépriſe, on exècre le factieux intrigant qui, non content de déſobéir, s'agite en tous ſens pour propager l'eſprit d'inſubordination.

Comment ſe fait-il que des repréſentans eſtimables, déſignés aux tribunaux de ſang par le ſcélérat Robeſpierre, & qui allaient être victimes de l'exécrable ſiſtême de proſcription, aient pu vouloir la conſervation du gouvernement révo-

lutionnaire ; ils ont déclaré que la terreur n'était plus à l'ordre du jour, & cependant ils n'osent changer un titre effrayant qui nous rappelle toutes les horreurs commises sous le triumvirat. Qu'est-ce donc que ce gouvernement ? si il est établi sur les bases de la justice, il n'est pas *révolutionnaire* ; si l'équité n'en est pas le principe, c'est une insttitution contraire à l'esprit de la convention nationale & aux droits sacrés du peuple ; il faut s'empresser de l'anéantir ; vainement dira-t-on que pour assurer la liberté d'une nation, il faut l'asservir momentanément ; vainement dira-t-on que la liberté publique peut exister sans la liberté civile. Ces maximes de Robespierre (1) ne peuvent être répétée que

---

(1) Voyez *le discours sur les principes du gouvernement révolutionnaire, fait au nom du comité de Salut-Public, le 5 nivôse de l'an deuxième, par Maximilien Robespierre.* Il y a cette différence entre la liberté civile & la liberté publique, que la première peut exister sans la seconde, & que la liberté publique n'est qu'un vain mot si elle n'est unie à la liberté civile. Ose-t-on bien employer les moyens dont un tyran s'est servi pour organiser le plus exécrable despotisme & si le gouvernement a déja été l'instrument de la tyrannie, pour un homme sans génie, ne peût-il pas encore le devenir dans des mains plus habiles ? Réfléchissez y donc bien législateurs ; l'expérience prouve mille fois que les auteurs d'une autorité monstrueuse finissent tou-

par des ambitieux comme lui ; ils savent bien les scélérats qu'une fois le despotisme établi, il est facile de le consolider, mais le peuple dont ils voudraient ressaisir & tromper encore la confiance, ne se laissera plus séduire par une emphatique & perfide exagération, il réfléchira avant d'aimer, il tiendra le serment tant de fois répété, de *vivre libre ou de mourir*, & le premier jour ou l'on osera parler d'attenter à ses droits, sera un jour d'insurrection générale & le dernier des conspirateurs ; mais non, cette fatale époque ne peut arriver ; la convention nationale est à la hauteur de ses obligations, elle veut aussi la liberté, elle saura la maintenir ; des précautions *excessivement prudentes*, mais dont nous devons lui savoir gré, l'empêchent sûrement de prononcer entièrement son vœu ; elle doute peut-être encore de l'énergie de ses partisans, mais des observations plus exactes, lui apprendront que le desir de tous les républicains est entièrement conforme au sien, & que si elle dit un seul mot, la France entière se levera pour la défendre des continuateurs du tyran. Rassurez-vous législateurs, les hommes du 14 juillet, du 10 août & du 9 thermidor, veillent encore à votre sûreté ; ils s'étonnent du

---

jours par en être victimes. Détruisez les grands pouvoirs, tous les intrigans frémiront de rage & vous savez que la rage des intrigans atteste la félicité publique.

peu de confiance que vous avez en leur patriotisme, & s'il n'ont point encore anéanti le club qui s'efforce de vous dominer, c'est qu'ils respectent les loix & qu'ils attendent votre décision. Parlez donc franchement aux français, prononcez avec fermeté l'arrêt des coupables, & vous allez être obéis; quoi de plus beau que la réparation d'une erreur? quoi de plus sublime qu'un retour solemnel aux principes! Osez substituer au gouvernement *révolutionnaire*, le gouvernement de *l'équité*; cette nouvelle dénomination fera venerer notre patrie par tous les peuples de l'Univers; elle rendra des milliers d'amis à la révolution; le royaliste consterné, l'intrigant populaire perdront toute espérance, & la confiance publique renaissant tout-à-coup, la joie la plus vive se peindra dans tous les yeux. Quel spectacle!.. il est digne de vous.. Figurez-vous ce grand changement, ce passage subit de la terreur & de l'accablement aux transports; au délire de l'alégresse d'un seul mot... oui d'un seul mot vous pouvez opérer cette vivifiante révolution.... & puisque vous le pouvez, vous ne manquerez pas de le faire:.. c'est alors que vous éprouverez, vous même, la plus pure des voluptés;... chacun de vos regards vous procurera la plus belle récompense;... vous ne verrez par-tout que des heureux.

Ils ne cessent de crier contre les libellistes, ces hommes de sang qui voudraient conserver le sceptre de Robespierre, ils ne cessent d'attribuer aux auteurs anonymes les malheureuses divisions

qui ont eu lieu depuis le 9 thermidor. Oui, sans doute, nous avons dessein de diviser ceux qui veulent s'unir pour nous asservir ; nous l'avons fait, & nous en sommes glorieux ; le soin qu'on apporte pour cacher son nom en publiant des vérités est encore une preuve que la tyrannie nous menace de nouveau ; le peuple a conservé une stupeur inspirée par les bourreaux des triumvirs ; on en agit à l'égard des jacobins comme on en agissoit sous l'ancien régime à l'égard de la cour. C'est que nous étions & qu'on veut encore nous rendre esclaves. Mais on s'est lassé du joug monarchique en 1789, la convention & le peuple se sont aussi lassés du joug jacobite, & de même que les ministres de Capet ont été punis comme leur maître, de même les continuateurs de Robespierre iront bientôt le rejoindre dans le néant.

Nous le répétons donc : si un représentant du peuple, si un citoyen peut éprouver la moindre crainte en manifestant ses opinions, la chose publique est perdue, & le despotisme va de nouveau s'organiser.

Sommes-nous libres ou ne le sommes-nous pas ? Si nous sommes libres, nous pouvons parler ; si nous ne le sommes pas, il faut le devenir.

NADRELAXE

(Alexandre.)